

Dance

Liste des franchises et pénalités – scooters électriques

En cas de rendez-vous non honoré

Scooter non disponible pour une réparation ou un entretien: 30 €

Scooter non disponible pour sa reprise après résiliation du contrat: 50 €

Non-présentation à la livraison du véhicule: 30 €

Vol et perte du scooter

Scooter volé/perdu si non sécurisé:
(compter le vol de la batterie incluant) de 3.000 €

Scooter volé ou perdu alors qu'il était correctement attaché et verrouillé: de 500 €

Scooter, batterie et accessoires si, à l'expiration de l'abonnement, non restitué: 3.000 €

Remplacement des accessoires

Remplacement de la clé: 30 €

Remplacement à distance (y compris le remplacement du système de sécurité): 120 €

Remplacement du topcase: 70 €

Remplacement de la clé du topcase: 25 €

Remplacement de la gamme standard de batteries: 900 €

Remplacement de la batterie à autonomie étendue: 1.300 €

Remplacement du support de smartphone: 30 €

Remplacement du casque: 70 €

Remplacement du chargeur: 150 €

Remplacement du certificat d'immatriculation des véhicules: 100 €

Remplacement des plaques d'immatriculation: 100 €

Collecte du véhicule dans des cas particuliers (en fonction des dépenses)

Scooter à récupérer en dehors de la zone de service: à 80 €

Scooter à récupérer en raison d'un retard de paiement: de 200 €

Utilisation commerciale non autorisée

Scooter utilisé à des fins commerciales sans autorisation préalable sera soumis à des pénalités: 2.000 €

Scooter sous-loué à des fins commerciales: 2.000 €

Réparations dues à des accidents, à des actes de vandalisme ou à des dommages causés au véhicule

Rapport d'accident manquant: Membre supporte dommages-intérêts pour accident

Réparation (calcul des coûts réels de réparation): de 3.000 €

Remplacement du panneau du cyclomoteur en cas de dommages graves sans rapport d'accident: 100 €

Nettoyage en cas de salissure extraordinaire: 50 €

Clé, qui se trouve après la remise du véhicule située sous le siège/dans le topcase: 40 €

Autres frais

Réclamation Sepa ou rejet de la carte de crédit: 20 €

Traitement des contraventions routières: 20 €

En cas d'inscription après le 10 janvier 2023 le paiement de la garantie éventuellement exigée: de 3.000 €